



## note aux locataires sur le bruit

Par **Iwaurenciane**, le **04/02/2010** à **20:50**

ma propriétaire a t'elle le droit de mettre des notes dans l'immeuble du genre de ne pas mettre de chaussure à talon car ça fait du bruit dans les escaliers, qu'il ne faut plus mettre les électroménagers en route la nuit pour respecter ceux qui font les 3x8, mais en pleine journée c'est pareil!!, de mettre des patins sous tous les meubles et j'en passe

Par **COULOMBEL**, le **10/02/2010** à **18:59**

Bonjour !!

....ces notes de votre bailleur ne vous sont pas destinées exclusivement !! elles concernent tous les autres locataires. ...Le bailleur doit permettre aux locataires de pouvoir jouir librement, tranquillement de leur logement. Si certains locataires font du bruit, aussi bien le jour que la nuit, il lui est possible pour le bailleur, de rappeler le règlement intérieur qui doit être affiché à l'entrée de l'immeuble.....

Par **bayabou**, le **30/01/2016** à **13:55**

Bonjour,

locataire chez un bailleur, j'ai mon balcon qui est très sale et ma question est => ai-je le droit de laver mon balcon à grand eaux svp?[smile7]

Par **jacques22**, le **01/02/2016** à **15:28**

Bonjour,

"le règlement intérieur qui doit être affiché à l'entrée de l'immeuble."

Ce n'est pas du tout l'avis du parquet de Montpellier!!!!

Cdlmt.

Par **jacques22**, le **01/02/2016 à 15:29**

Bonjour BAYABOU,

A Montpellier en principe c'est non, sauf pour certains.

Cdlmt.